



AFFICHÉ
12 JUN 2024
MAIRIE DE CARROS

199

Carros, le lundi 10 juin 2024

ARRETE MUNICIPAL 43/24-PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DE LA VILLA BARBARY
LORS DE LA CLÔTURE DE L'EXPOSITION
« MATIERES PREMIERES THE BELGIAN CONNECTION »
DU SAMEDI 15 JUIN 2024

Le Maire de CARROS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R471-10, R325-12 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

Vu la demande de Cécile JAUFFRED directrice de pôle datant du 7 juin 2024 par mail ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la clôture sur l'exposition matières premières the belgian connexion le samedi 15 JUIN 2024, il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking de la Villa Barbary.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit à tous véhicules sauf pour les personnes autorisées ainsi qu'aux locataires du gîte du vendredi 14 juin 2024 à 21h au samedi 15 juin 2024 à 14h sur le parking de la villa Barbary .

ARTICLE 2 - Une signalisation et des barrières seront mises en place par les Services de NCA 72h avant.

ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à la préfecture.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire

Conseiller départemental des Alpes-Maritimes

Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur

Yannick BERNARD

